



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE



MINISTERO DELL' ISTRUZIONE, DELL'UNIVERSITÀ E DELLA RICERCA

SÉMINAIRE FRANCO-ITALIEN

ESABAC

AIX-EN-PROVENCE

21-26 octobre 2019



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SOMMAIRE

Remerciements	p. 3
1. Présentation du séminaire	p. 4
2. Politique des langues vivantes en France	p. 7
3. État des lieux de l'Esabac en France	p. 11
4. État des lieux de l'Esabac en Italie	P. 14
5. Ateliers de langue et littérature	p. 18
6. Ateliers d'histoire-géographie	p. 19

ANNEXES

ANNEXE 1 – Conférences universitaires

ANNEXE 2 – Programmes baccalauréat de droit commun

ANNEXE 3 – Esabac France

ANNEXE 4 – Esabac Italie

ANNEXE 5 – Ateliers langue et littérature

ANNEXE 6 – Programmes histoire France et Italie

ANNEXE 7 – Exemples pratiques d'histoire croisée

REMERCIEMENTS

Entièrement financé par la France, ce premier séminaire Esabac franco-italien s'inscrit dans la coopération éducative franco-italienne. Sa tenue a été approuvée au cours de la commission bilatérale qui s'est tenue à Paris le 16 avril 2019.

Les premiers remerciements s'adressent au MIUR (Ministero dell'istruzione, dell'università e della ricerca) qui a manifesté son intérêt en nous confiant la formation de vingt professeurs italiens.

La délégation italienne a été encadrée par Fiorella Casciato, professeure et formatrice en langue et culture françaises, référente nationale de l'Esabac, chargée de mission à la Direzione Generale per gli ordinamenti scolastici e la valutazione del sistema nazionale di istruzione. Nous avons pu compter sur son entière collaboration et son indéfectible disponibilité. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée.

Du côté français, nous remercions très sincèrement la DREIC (Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération) pour la confiance qu'elle nous a témoignée et le FEI (France Education International) pour son indispensable aide logistique. À la DREIC, nous saluons particulièrement Florentine Petit et Stéphane Onillon pour leur soutien tout au long du projet et Maty Ngom et Isabelle Mazin qui, au FEI, suivent tous nos projets avec les partenaires italiens.

Nous avons également bénéficié du soutien et de l'aide logistique de l'Institut français d'Italie et de son attachée de coopération éducative, Sophie Stallini, qui, depuis Rome, nous apporte une aide toujours bienveillante et constructive.

Le séminaire a réuni 20 professeurs français de langue et littérature italiennes et d'histoire-géographie des sections Esabac en France, sélectionnés par l'IGESR, et 20 professeurs italiens de langue et culture françaises et d'histoire des sections Esabac en Italie, sélectionnés par le MIUR.

Nous remercions ces professeurs pour leur engagement et pour l'excellence des pratiques pédagogiques qu'ils mettent en œuvre dans leurs classes. Nous avons également pu compter sur l'aide décisive de Cinzia Carlucci et Isabelle Dechavanne, IA-IPR d'italien et d'Olivier Delmas, IA-IPR d'histoire-géographie. Nous leur sommes très reconnaissants.

Nous adressons des remerciements nourris à Bernard Beignier, recteur de l'académie d'Aix-Marseille qui nous a permis de tenir le séminaire dans les locaux du rectorat et qui, de surcroît, nous a fait l'honneur d'ouvrir les travaux. L'attachement de l'académie au dispositif Esabac, par la présence de lycées pionniers et par le développement des sections, est ainsi réaffirmé.

De même, Alessandro Giovine, Consul Général d'Italie à Marseille qui a également honoré de sa présence l'ouverture du séminaire, a réaffirmé l'attachement de l'Italie à la France et plus particulièrement au partage entre les deux pays de l'expertise didactique et pédagogique dont l'Esabac est le parangon.

Une indéniable aide logistique nous a été apportée par Christophe Chillio, Dareic-adjoint et artisan dans l'académie de la coopération franco-italienne depuis de longues années. Je salue son professionnalisme et le remercie pour son inconditionnelle amitié.

Enfin, ces remerciements ne seraient pas complets si l'on oubliait Christiane Haccoun, formatrice en italien à l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education) d'Aix-en-Provence. Christiane Haccoun a accepté de prendre en charge, bénévolement, l'entière organisation matérielle du séminaire. En collaboration avec le GIP d'Aix-Marseille, elle a géré le budget de quelques 42 000 euros. Tout était parfait : le logement et la restauration, les visites et le matériel pédagogique. Et de plus grande valeur encore a été l'attention qu'elle a portée à chacun de nous et au groupe tout entier. Elle a veillé de manière très professionnelle à la qualité des échanges et la teneur des débats. Nous lui sommes éternellement débiteurs.

1. PRÉSENTATION DU SÉMINAIRE

Arrivée dimanche 20 octobre

Départ samedi 26 octobre matin

Hébergement : Hôtel Mozart, Aix-en-Provence

Restauration : déjeuners au restaurant administratif du rectorat d'Aix-en-Provence, dîners dans restaurants aixois

ENCADREMENT DES TRAVAUX

MENJ – Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Antonella Durand, inspectrice générale, groupe des langues vivantes, spécialité italien

Agnès Walch, inspectrice générale, histoire-géographie

Florence Smits, inspectrice générale, histoire-géographie

Cinzia Carlucci, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, académies d'Aix-Marseille et de Montpellier

Isabelle Dechavanne, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, académies de Nice et de Toulouse

Olivier Delmas, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional, académie de Créteil

Christiane Haccoun, formatrice à l'ESPE d'Aix-Marseille (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation)

Christophe Chillio, DAREIC-adjoint, académie d'Aix-Marseille

MIUR – Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca

Fiorella Casciato, professeure et formatrice en langue et culture françaises, référente nationale de l'Esabac, chargée de mission à la D.G per gli ordinamenti scolastici e la valutazione del sistema nazionale di istruzione

Uff. VIII "Internazionalizzazione del sistema educativo"

Viale Trastevere, 76/A - 00153 Roma

PARTICIPANTS DES SECTIONS ESABAC EN FRANCE

Histoire-Géographie

ANTENUCCI Marie-Louise, Lycée Alfred Mézières, Longwy (54)

CAVAZZOCCA RICERCHI Karin, Lycée Parc Impérial, Nice (06)

FONTAINE Benjamin, Lycée Victor Louis, Talence (33)

FONTAN Benjamin, Lycée Stendhal, Milan

LOSITO Giacomo, Lycée Marcelin Berthelot, Saint Maur des Fossés (94)

PADOVANI Dominique, Lycée Appert, Orvault (44)

PALLINI-MARTIN Agnès, Lycée Bellevue, Le Mans (72)

PETIOT Jean, Lycée René Char, Avignon (84)

SANTI Pierre, Lycée Lamartine, Mâcon (71)

Nancy-Metz

Nice

Bordeaux

AEFE (Italie)

Créteil

Nantes

Nantes

Aix-Marseille

Dijon

Langue et littérature italiennes

AUDO GIANOTTI Silvia, Lycée international Europole, Grenoble (38)

BALANDARD Agnieszka, Lycée Parc de Vilgénis, Massy (91)

BARONATI François, Lycée Pierre et Marie Curie, Menton (06)

BERTHET Heidy, Lycée du Granier, La Ravoire(73)

DI CAGNO Giulia, Lycée Châteaubriand, Rome

FUMERON Laure, Lycée Marcelin Berthelot, Saint Maur des Fossés (94)

MAGGINI-CAMPAN Laura, Lycée Victor Louis, Talence (33)

MILLOT Sandra, Lycée Suger, Saint Denis (93)

POURCHET Valérie, Lycée du Val de Saône, Trévoux (01)

ORENGO Christelle, Lycée Jacques Audiberti, Antibes (06)

SAÛQUÈRE Michel, Lycée Fermat, Toulouse (31)

Grenoble

Versailles

Nice

Grenoble

AEFE (Italie)

Créteil

Bordeaux

Créteil

Lyon

Nice

Toulouse

PARTICIPANTS DES SECTIONS ESABAC EN ITALIE

Histoire

CONTI Eleonora, Liceo Torricelli Ballardini, Faenza	Emilie-Romagne
CALLIGARIS Anna, Liceo Francesco Petrarca, Trieste	Frioul-Vénétie-Julienne
CECCOPIERI Paola, I.I.S. Federico Caffè I, Roma	Latium
CERONE Bice Filomena, Liceo scientifico E. Majorana, Latina	Latium
D'AMBRA Brunella, Liceo Pagano, Napoli	Campanie
DE NITTI Elena, IISS Virgilio, Lecce	Pouilles
FANTONI Letizia, Liceo Statale "A.Rosmini", Grosseto	Toscane
ROSSI Anna Carla, Liceo Domenico Berti, Torino	Piémont
SIMONI Renata, Liceo Statale "D.G.Fogazzaro", Vicenza	Vénétie
VISCONTI Antonella, Liceo Manzoni, Varese	Lombardie

Langue et littérature françaises

BORTONE Vincenza, Liceo "C. Poerio, Foggia	Pouilles
CANESCHI Marzia, Liceo "Machiavelli", Firenze	Toscane
CIGNATTA Tiziana, IIS "Da Vigo-Nicoloso da Recco", Rapallo	Ligurie
CHIAPPARO Maria Rosa IIS Russel - Moro Guarini, Torino	Piémont
CILURZO Miriam, IIS Quarasci, Calabretta	Calabre
FEDELE Barbara, Liceo Linguistico Statale "Ninni Cassarà", Palermo	Sicile
GREGORI Graziella, Liceo Statale "D.G.Fogazzaro", Vicenza	Vénétie
MADDALENA Paola, Liceo Statale "G.M. Galanti", Campobasso	Molise
MALISANO Claudia, Liceo Caterina Percoto, Udine	Frioul-Vénétie-Julienne
ZANON Claudia, ITE-LL Gadda Rosselli, Gallarate	Lombardie

ATELIERS

Les ateliers, par discipline, langue et littérature d'une part et histoire-géographie d'autre part, ont pour objet :

- la mise en œuvre du programme de langue et littérature italiennes dans les sections françaises ;
- la mise en œuvre du programme de langue et littérature françaises dans les sections italiennes ;
- l'adaptation du programme d'histoire dans les sections Esabac françaises et déclinaison du programme de géographie pour la prise en compte des problématiques italiennes dans le cadre de la réforme du lycée ;
- les échanges avec les partenaires italiens sur le « colloquio » et les réformes en cours dans l'enseignement secondaire en Italie.

Au total, 15 heures d'ateliers encadrés par l'inspection française d'italien et d'histoire-géographie et Fiorella Casciato, représentante du MIUR.

CONFÉRENCES

Colette Collomp, professeur des universités, Aix-Marseille Université :

La femme au moyen-âge

Virginie Culoma-Sauva, maître de conférences, Aix-Marseille Université :

Le roman graphique

Antonin Durand, post-doctorant à l'institut d'Histoire moderne et contemporaine :

Les mathématiciens italiens et le Risorgimento

Sandrine Eschenauer, maître de conférences, Laboratoire Parole et Langage, Aix-Marseille Université :

La médiation

Yannick Gouchan, professeur des universités, Aix-Marseille Université :
Parcours poétique dans l'histoire du XXème siècle italien

Stéphane Mourlane, maître de conférences à l'ESPE d'Aix-Marseille et sciences-po Paris :
L'émigration italienne

Présentation par Guillaume Duseigneur, maître de conférences, Sciences po-Lille, du projet de diplôme binational sciences-po Lille et l'université de La Sapienza de Rome.

On trouvera les comptes rendus des conférences en ANNEXE 1.

VISITES

Visite guidée d'Aix-en-Provence
Visite guidée du site-mémorial du camp des Milles
Visite guidée du MuCEM – Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille

PROGRAMME

Lundi 21 octobre

9h-10h - Ouverture des travaux par l'inspection générale d'italien et d'histoire-géographie et par la représentante du MIUR : présentation du séminaire et de ses objectifs.

10h - Ouverture officielle

Monsieur le Recteur Bernard Beignier
Madame Fiorella Casciato, MIUR
Madame Antonella Durand, Inspectrice générale
Monsieur le Consul général d'Italie à Marseille, Alessandro Giovine

13h30-14h30 - Conférence A. Durand, « Les mathématiciens italiens et l'engagement politique au Risorgimento »

14h30-17h15 : Politique des langues vivantes en France (Antonella Durand)

Etat des lieux des sections Esabac en France et en Italie (Antonella Durand, Fiorella Casciato)

17h30-19h30 - Visite guidée d'Aix-en-Provence

Mardi 22 octobre

9h-10h : conférence S. Mourlane, « L'émigration italienne »

10h-12h30 : Ateliers

13h30-14h30 : conférence V. Culoma- Sauva, « Le roman graphique »

14h30 -17h30 : Ateliers

17h30-18h30 : Intervention Sciences-po Lille, Filière franco-italienne sciences-po Lille, La Sapienza à Rome

Mercredi 23 octobre

9h-10h : conférence S.Eschenauer, « La médiation »

10H –12H : Ateliers

12h30-18h : Visite au camp des Milles

Jeudi 24 octobre

9h-10h : conférence Y. Gouchan : « Parcours poétique dans l'histoire du XXème siècle italien »

10h-12h30 : Ateliers

13h30-14h30 : conférence C. Collomp : « La femme au Moyen-Âge »

14h30 -17h30 : Ateliers

Vendredi 25 octobre

8h-13h30 : Visite du MuCEM à Marseille

14h-17h30 : Ateliers

2. POLITIQUE DES LANGUES VIVANTES EN FRANCE

Le séminaire a permis de situer les sections Esabac dans la politique des langues vivantes en France.

La maîtrise des langues vivantes étrangères constitue un atout majeur pour la réussite scolaire, l'insertion professionnelle et l'épanouissement de la jeunesse française. Pour ce faire, le président de la République a fixé trois objectifs à la nation :

- la maîtrise de deux langues vivantes pour toute une classe d'âge,
- une expérience en immersion de 6 mois au moins en Europe,
- la construction d'un espace européen de l'éducation.

UN PLAN NATIONAL D' ACTIONS POUR UNE MEILLEURE MAITRISE DES LANGUES VIVANTES EN FRANCE DE LA MATERNELLE AU LYCEE

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer, a mis en place une politique ambitieuse d'amélioration de la maîtrise des langues vivantes étrangères, qui s'articule autour de deux volets :

- un plan langues vivantes qui prend en compte tous les aspects de la politique des langues : formation initiale et continue des enseignants, organisation des enseignements, pédagogie des langues, évaluation et certifications des élèves,
- la réforme du lycée.

Le plan langues vivantes, qui s'appuie sur les propositions d'un rapport remis au ministre en septembre 2018 par une inspectrice générale de langues vivantes, Chantal Manès-Bonnisseau, et un journaliste, Alex Taylor, propose dix mesures phares qui sont mises en place dans les académies depuis l'année scolaire 2018-2019.

Le rapport, intitulé « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde » est consultable à l'adresse suivante :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/33/4/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf

L'ensemble des cadres, formateurs et inspecteurs, est mobilisé depuis 2018 pour conduire cette politique ambitieuse. Un réseau de 100 référents académiques est en charge de l'animation et de la coordination académie du Plan langues.

Un apprentissage précoce et régulier

Le plan langues préconise un apprentissage précoce et régulier et la priorité est donnée à la pratique de l'oral. Cette recommandation figure dans la circulaire de rentrée 2019-2020.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142385

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292

Un temps d'apprentissage accru par le développement de la DNL et des enseignements en langue dès le premier degré et un usage des outils et ressources numériques.

Pour augmenter l'horaire d'apprentissage des élèves, le plan prévoit le développement des cours en langues étrangères dans d'autres disciplines.

Dès le premier degré, la création d'écoles bilingues est encouragée, particulièrement dans les zones rurales, éloignées ou défavorisées.

Dans le second degré le développement des disciplines non linguistiques est fortement encouragé.

La note de service qui régit la certification complémentaire a été rénovée de façon à ouvrir cette certification aux professeurs des écoles et à en élargir l'utilisation pour les professeurs du second degré, hors sections spécifiques

européennes ou internationales : tout professeur dont la compétence est reconnue peut enseigner sa discipline en langue étrangère, à concurrence de 50% de son enseignement.

L'usage des ressources et outils numériques permet de prolonger à la maison ce qui aura été fait en classe.

Accompagner les enseignants

Le concours de recrutement des professeurs des écoles, rénové en 2019, permettra de valoriser les compétences en langues de ces enseignants.

Au collège et au lycée, la certification spécifique pour enseigner une autre matière en langue étrangère sera développée.

Les enseignants bénéficieront de formations pour dynamiser leur enseignement en s'appuyant sur les outils numériques et l'intelligence artificielle.

Labellisation d'établissements

Des établissements seront labellisés pour leur ouverture européenne et internationale et serviront de tête de réseaux dans les académies pour favoriser la formation et la mobilité des élèves et des enseignants, contribuant ainsi à la construction d'un espace européen de l'éducation.

LES LANGUES VIVANTES DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE FRANÇAIS

À l'école maternelle

Dès l'école maternelle, l'élève est sensibilisé aux langues étrangères, notamment à celles de son environnement et la priorité est donnée à l'oral. Toutes les langues sont concernées et les professeurs des écoles français recevront une formation spécifique pour la prise en charge de cet enseignement.

À l'école élémentaire

À l'école élémentaire, l'enseignement d'une langue est obligatoire dès le CP, pour un horaire réglementaire de 54 heures, à raison d'une heure trente par semaine. Le professeur des écoles est encouragé à aménager cet horaire en séances courtes et fréquentes de 20 minutes par jour à l'école.

Un guide pour l'enseignement des langues vivantes, allemand, anglais, espagnol et italien a été élaboré.

« Le guide pour l'enseignement des langues vivantes- oser les langues vivantes étrangères à l'école » est consultable à l'adresse suivante :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Multi_cycles_/74/0/Guide-LV_1151740.pdf

Au collège

À la rentrée 2019, on compte 151 237 élèves italianisants au niveau collège (4,5 %)

Apprentissage d'une deuxième langue vivante LVB

Au collège, l'élève commence l'apprentissage d'une deuxième langue en début de cycle 4 (cinquième) à raison de 2h30 hebdomadaires.

Une expérimentation de séances de 45 minutes est en cours dans une centaine de collèges.

Les classes bilingues

L'élève qui a appris une langue autre que l'anglais à l'école primaire, pourra, en sixième, poursuivre l'apprentissage de la langue débutée dans le primaire et commencer, dès la sixième, l'apprentissage de l'anglais.

Il est également possible de commencer l'apprentissage d'une deuxième langue vivante, en sus de l'anglais, dès la classe de 6^{ème}, à raison de 2 heures hebdomadaires.

À la rentrée 2019, dans les classes bilingues italien-anglais on compte 6 778 élèves pour un total de 127 270 élèves inscrits dans les classes bilingues présentes en France.

Enseignement de langue et culture européenne

À partir de la cinquième, un enseignement de langues et cultures européennes, s'appuyant sur l'une des langues vivantes étrangères étudiées, peut être proposé jusqu'à 2 heures hebdomadaires.

À la rentrée 2019, on compte 132 sections de LCE italien sur 3800 sections au total comptant 2290 élèves sur un total de 81 323 élèves bénéficiant de cet enseignement.

Au lycée général et technologique

À la rentrée 2019, on compte 117 852 élèves italianisants au total au niveau lycée (7,3 %)

Une deuxième langue vivante pour tous, inscrite dans les enseignements de tronc commun

Dans le cadre de la réforme du lycée, en cohérence avec la politique en faveur des langues vivantes du président et du ministre, la deuxième langue vivante (2 heures hebdomadaires) est inscrite dans le tronc commun et est obligatoire pour tous les élèves de la voie générale comme technologique.

Apprentissage d'une troisième langue vivante LVC

Tout élève de lycée peut débiter l'apprentissage d'une 3^{ème} langue vivante à raison de 3 heures hebdomadaires en classe de seconde. Il pourra poursuivre l'apprentissage de la LVC pendant toute la durée de sa scolarité au lycée général. L'italien est la première des LVC choisies.

À la rentrée 2019, on compte 34 268 élèves qui ont choisi l'italien en LVC sur un total de 92 548 élèves qui ont choisi l'étude d'une LVC.

Un enseignement de spécialité en langue littérature et culture étrangères et régionales

À partir de la rentrée 2019, dans le cadre de la réforme du lycée, l'italien est un des enseignements que l'élève peut choisir comme enseignement de spécialité dès la classe de première avec un horaire de 4h hebdomadaires en sus du tronc commun. L'enseignement de spécialité existe pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et les langues régionales.

À la rentrée 2019, 22 enseignements de spécialité « italien » ont été créés en France et 6 dans les lycées français à l'étranger : Rome, Dubaï, Beyrouth (2), Londres et Monaco.

Les sections européennes

Au lycée, dans le cadre de la réforme actuellement déployée, l'élève peut choisir de suivre s'il le souhaite un parcours renforcé en section européenne ou orientale (SELO). Il recevra alors, outre l'enseignement en langue, l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue cible. Ce parcours sera valorisé sur le diplôme du baccalauréat.

À la rentrée 2019, on compte 190 sections européennes en italien pour 6014 élèves.
(Au total, toutes langues confondues, 4855 sections pour 298 398 élèves).

Les sections internationales

Elles préparent à l'option internationale du brevet des collèges et du baccalauréat (OIB) et sont le fruit de négociations avec les pays partenaires qui mettent des professeurs à la disposition du MENJ. Elles existent dès le niveau primaire.

Au collège et au lycée, en sus de l'enseignement de langue vivante, un enseignement de DNL est dispensé et évalué au DNB et au baccalauréat. La DNL est la plupart du temps l'histoire-géographie. L'actuelle réforme du lycée permet de proposer une deuxième DNL (mathématiques ou enseignement scientifique) en sections internationales.

À la rentrée 2019, on compte 10 sections internationales italiennes :

Lille, Saint-Germain en Laye, Paris, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Saint Julien en Genevois, Manosque, Marseille, Nice.

Nombre d'élèves à l'école primaire : 656

Nombre d'élèves au collège : environ 878

Nombre d'élèves au lycée : environ 580

Les sections binationales : Abibac, Bachibac, Esabac et Esabac techno

Elles permettent la délivrance d'un double diplôme outre le baccalauréat, les élèves sont également lauréats de l'Abitur, le Bachillerato, l'Esame di stato.

Nombre de sections à la rentrée 2019 :

Abibac : 85 sections en France et 5 sections en Allemagne

Bachibac : 90 sections en France

Esabac : 62 dont 7 en série technologique et 4 sections en Italie (Milan, Florence, Rome (2))

Au lycée professionnel

Le lycée professionnel scolarise 636 692 élèves. Tous étudient l'anglais et dans les sections tertiaires, on peut étudier une deuxième langue vivante. 11 232 élèves de lycée professionnel étudient l'italien.

Programmes de langues pour le baccalauréat de droit commun

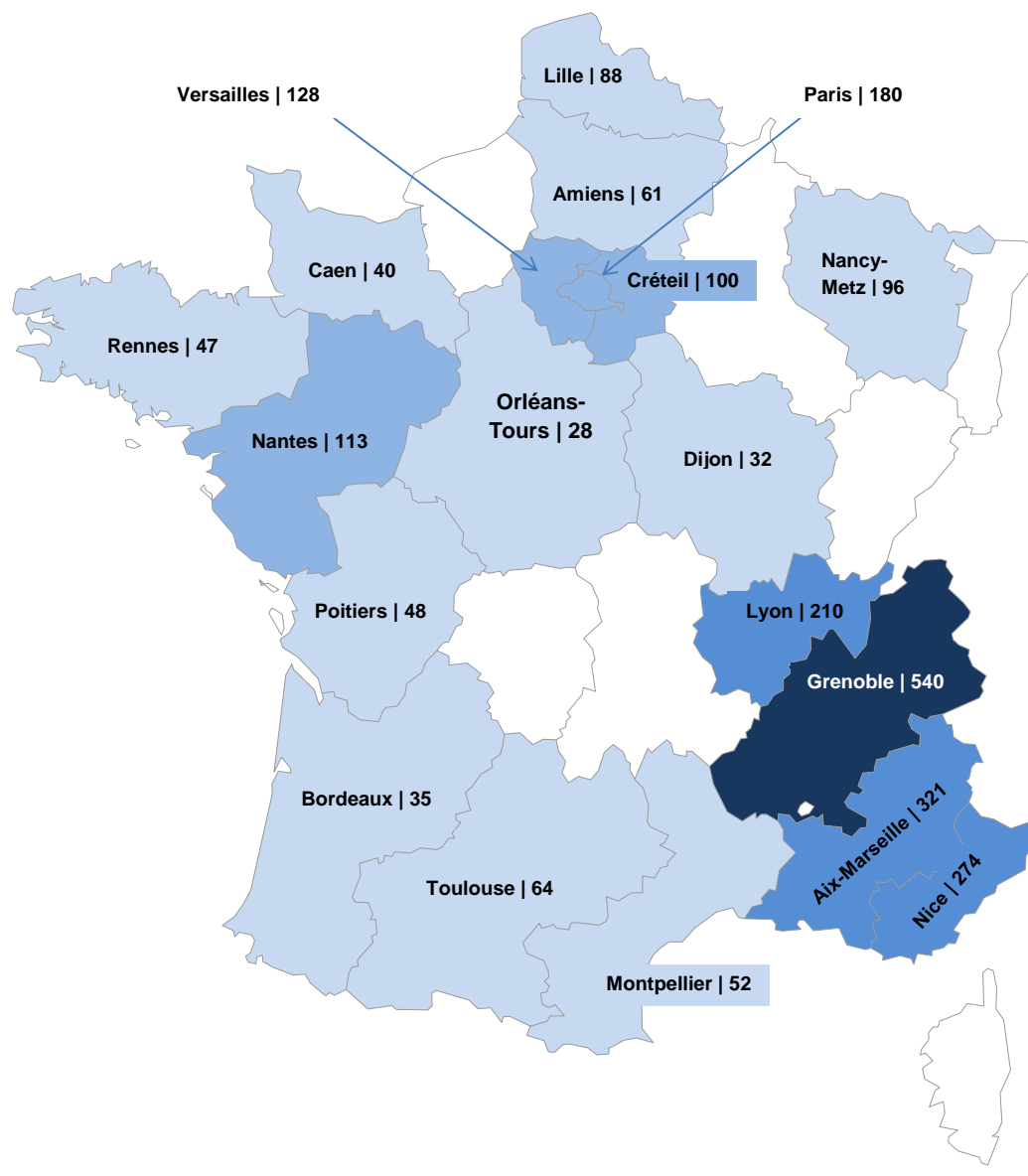
On trouvera dans **PANNEXE 2**, les programmes de langues vivantes étrangères et régionales du tronc commun pour la classe de seconde et du cycle terminal (BO spécial N°1 du 22 janvier 2019) ainsi que le programme de spécialité en italien pour la classe de première (BO spécial N°1 du 22 janvier 2019) et le programme de spécialité de la classe de terminale (BO spécial N°8 du 25 juillet 2019).

On y trouvera également la liste et les volumes horaires de la classe de seconde et du cycle terminal.

3. ÉTAT DES LIEUX DE L'ESABAC EN FRANCE

Antonella Durand, IGESR

1. Carte des académies proposant le dispositif EsaBac à la rentrée 2018 avec le nombre d'élèves



4 sections dans les lycées français en Italie : Lycée Stendhal, Milan, Lycée Victor Hugo, Florence, Lycée Chateaubriand, Rome, Institution Saint Dominique, Rome.

À la rentrée 2018, on compte **57 sections EsaBac** implantées dans **20 académies sur 31**. 11 académies n'en accueillent pas (Besançon, Clermont-Ferrand, Corse, Guyane, Limoges, Martinique, Mayotte, Reims, la Réunion, Rouen et Strasbourg). En **Italie**, **4 sections** sont implantées (lycées Victor Hugo de Florence, Stendhal de Milan, Chateaubriand et Institut Saint-Dominique de Rome).

Les 7 sections EsaBac techno sont implantées dans l'académie d'Aix-Marseille (2), de Grenoble (2), de Nice (2), et de Lyon (1).

Total des élèves inscrits dans le parcours Esabac à la rentrée 2018 : **2669 élèves**.

À la rentrée 2019, deux sections Esabac voie générale ont été ouvertes : Lycée Louis Bascan, Rambouillet, académie de Versailles et lycée Condorcet à Besançon. On compte désormais **59 sections EsaBac** implantées dans **21 académies sur 31** auxquelles s'ajoutent les 4 sections implantées en Italie.

Pour la rentrée 2020, quatre demandes d'ouvertures ont été déposées et approuvées : trois en voie générale dans les académies de Créteil, Lyon et Nice et une demande d'ouverture en voie technologique dans l'académie de Rennes.

2. Résultats des élèves des sections EsaBac à la session 2018 du baccalauréat

Voie générale

À la session 2018 du baccalauréat, **94%** des candidats de la voie générale en section binationale EsaBac (607 sur 685 candidats) ont obtenu le baccalauréat (le taux de réussite pour l'ensemble des candidats de la voie générale était de 91,1%). **68%** des candidats ont obtenu une mention (467 sur 685 candidats). 54,1% de l'ensemble des candidats de la voie générale ont obtenu une mention.

Voie technologique

2018 est la première session de l'Esabac techno. À la session 2018 du baccalauréat, **86%** des candidats de la voie technologique (série sciences et technologies du management et de la gestion – STMG) en section binationale EsaBac (37 sur 43 candidats) ont obtenu le baccalauréat (le taux de réussite pour l'ensemble des candidats de la série STMG était de 86,1%). **40%** des candidats ont obtenu une mention (17 sur 43 candidats). 41% de l'ensemble des candidats de la voie technologique ont obtenu une mention.

À la session 2018, toutes séries confondues, 728 candidats se sont présentés, dont 644 ont été admis et 464 ont obtenu une mention¹. 88,5% des élèves d'EsaBac ont obtenu leur baccalauréat (94% dans la voie générale et 86% dans la voie technologique) et 63,7% ont obtenu une mention (68% dans la voie générale et 41% dans la voie technologique).

Les résultats de la session 2019 seront publiés ultérieurement.

3. L'Esabac dans la réforme du lycée

L'arrêté du 5 juin 2019, paru au Journal Officiel du 23 juin 2019 et publié au Bulletin Officiel du 18 juillet 2019 définit le cadre juridique des sections Esabac après la réforme du lycée (en annexe).

La réforme du lycée mise en oeuvre en classe de première à la rentrée 2019 ne change ni le programme de langue et littérature ni les épreuves. Aussi, les candidats Esabac passent une épreuve spécifique (un écrit et un oral) de langue et littérature italiennes en fin d'année de terminale (coefficient 15) qui se substitue aux épreuves de contrôle continu de la LVA du tronc commun. L'épreuve spécifique finale d'histoire-géographie se substitue aux épreuves de contrôle continu d'histoire-géographie du baccalauréat de droit commun (coefficient 15).

Le programme d'histoire-géographie doit être réélaboré pour une mise en cohérence avec le nouveau programme d'histoire-géographie du baccalauréat de droit commun. On trouvera plus avant les travaux issus des ateliers d'histoire-géographie. Une commission, pilotée par l'inspection générale d'histoire-géographie en collaboration avec la Dgesco se chargera de la rédaction de ces nouveaux programmes. Ils seront présentés à l'approbation des partenaires italiens avant publication.

La réforme du baccalauréat en France signe la fin des séries dans la voie générale et l'équivalence avec les séries du baccalauréat italien est le fruit d'un accord entre les deux pays. L'arrêté du 5 juin 2019 propose des équivalences sur lesquelles il va falloir faire des modifications. En effet, le séminaire a permis de mettre en lumière des choix de spécialité des élèves français qui n'ont pas d'équivalence avec les séries italiennes. Des

modifications des équivalences ont été soumises à l'approbation des partenaires italiens et ont donné lieu à la publication au journal officiel d'un nouvel arrêté en date du 24 février 2020. Ce nouvel arrêté donne toute liberté aux élèves français dans leur choix d'enseignements de spécialité sans compromettre l'équivalence avec l'esame di stato italien.

On trouvera dans l'**ANNEXE 3** les textes officiels relatifs à l'Esabac, une comparaison des coefficients entre le baccalauréat de droit commun et l'Esabac ainsi que les épreuves de la session 2019.

4. ÉTAT DES LIEUX DE L'ESABAC EN ITALIE

Fiorella Casciato

MIUR – Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca

D.G per gli ordinamenti scolastici e la valutazione del sistema nazionale di istruzione

Ufficio VIII "Internazionalizzazione del sistema educativo"

1. Le contexte éducatif de référence

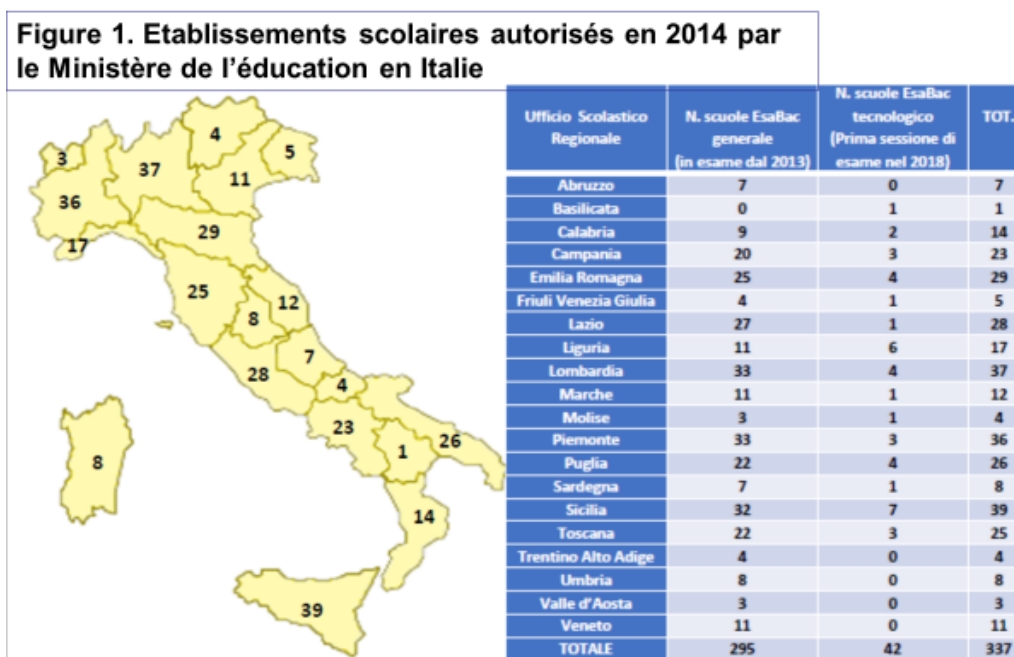
10 ans après sa mise en œuvre sur la base de l'Accord bilatéral de 2009, le dispositif Esabac est parvenu à une phase stable qui voit la présence des sections binationales franco-italiennes bien ancrée dans le système éducatif italien et uniformément distribuée sur tout le territoire national.

Dès la première phase de démarrage, au cours de l'année scolaire 2010/2011, à laquelle ont participé uniquement les lycées à option internationale française et les lycées classiques européens (26 au total), jusqu'à aujourd'hui, le réseau EsaBac pour la délivrance du double diplôme franco-italien a de plus en plus élargi son ampleur, en se consolidant autour d'un nombre important d'établissements scolaires, présents dans toutes les régions italiennes, et de sections mises en œuvre à l'intérieur de différentes filières scolaires de l'enseignement secondaire de la voie générale et technologique.

Aujourd'hui, on compte 337 sections Esabac dont 295 délivrent le diplôme d'Esabac général et 42 établissements délivrent un diplôme technologique.

La sélection des écoles est faite sur la base d'un projet d'établissement évalué par la Direction générale régionale d'appartenance, en tenant compte des critères généraux fixés par le Ministère de l'Education.

Les 337 établissements scolaires (voir fig.1) sont ceux que le Ministère italien a autorisé à partir des deux Notes circulaires de référence pour la sélection des écoles : la Note n.5534 du 17 septembre 2013 pour l'ouverture de sections d'Esabac général et, ensuite, la Note n. 10765 du 27 septembre 2016, qui a permis la transformation des sections EsaBac général existantes dans les établissements de la voie technologique en sections EsaBac Techno, en vertu du Protocole additionnel complémentaire franco-italien, signé le 6 mai 2016 par les Ministres de l'Education de France et d'Italie.



À ce réseau national, il faut ajouter les sections binationales ouvertes au sein des établissements italiens à l'étranger, qui sont autorisés directement par le Ministère de l'éducation, sur la base d'un projet d'établissement transmis par la voie diplomatique. Actuellement les écoles à l'étranger sont les quatre lycées situés en France

(«L. da Vinci» de Paris), en Suisse (le lycée «V. Pareto» de Lausanne et le lycée «L. da Vinci» de Lugano) et en Tunisie (le lycée «G.B. Hodierna» de Tunis).

La liste des établissements italiens qui offrent un parcours de formation EsaBac, est consultable par le moteur de recherche du Ministère italien **«Scuola in chiaro»**, en insérant les mot-clés «esabac» et/ou «esabac techno».

Au sein du système éducatif italien, les sections EsaBac sont intégrées aux quatre séries de la voie générale («liceo classico», «liceo linguistico», «liceo scientifico» et «liceo delle scienze umane-opzione economico-sociale») et à deux séries de la voie technologique dans le domaine économique : «Istituto Tecnico Economico-Amministrazione, finanza e marketing» et Istituto Tecnico Economico-Turismo.

En ce qui concerne la voie générale, les élèves obtiennent un Baccalauréat littéraire à la fin de leur parcours scolaire EsaBac de trois ans dans un lycée «classico» et «linguistico»; un Baccalauréat scientifique est obtenu auprès d'un lycée «scientifico» et, enfin, un Baccalauréat économique et sociale est obtenu auprès d'un lycée «scienze umane - opzione economico-sociale».

Du côté de la série technologique, le Baccalauréat de sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) est délivré aux élèves italiens qui obtiennent leur diplôme EsaBac au bout du parcours de formation prévu dans le cadre des deux filières de l'«Istituto Tecnico Economico»: «Amministrazione, finanza e marketing (AFM)» et «Tourisme».

2. Quelques chiffres clé

Dès son démarrage, le dispositif EsaBac a connu un succès croissant auprès des élèves et de leurs familles, qui s'est traduit par un nombre de plus en plus important d'adhésions d'établissements scolaires au projet bilatéral, avec un nombre d'élèves inscrits et de diplômés qui a atteint un niveau surprenant au cours des dernières années. Considéré, à juste titre, comme un parcours de formation d'excellence, avec un potentiel éducatif et culturel très attrayant, l'intérêt des élèves pour l'EsaBac a augmenté sans cesse au fil des années et son succès s'est consolidé grâce aux efforts se dégageant d'une collaboration synergique entre plusieurs acteurs : les établissements scolaires, avant tout, qui en assurent le développement et le maintien à travers un investissement important en termes de ressources humaines, possible en vertu de leur autonomie; la Direction de l'enseignement scolaire du Ministère de l'éducation, qui essaie de soutenir les écoles par le biais de son action d'information et d'orientation, menée de concert avec les Directions générales régionales et en partenariat avec les services culturels de l'Ambassade de France en Italie, pour ce qui concerne la formation des enseignants, en particulier.

Pour entrer dans le détail des chiffres, au moment du passage de la phase transitoire à la phase d'état stable, à la rentrée de 2014, on a enregistré une augmentation exponentielle du nombre d'élèves inscrits, qui a atteint un taux moyen de croissance plutôt élevé les trois dernières années scolaires, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous sur les données disponibles dans le registre ministériel des examens d'état :

ANNÉE SCOLAIRE	ESABAC GÉNÉRAL	ESABAC TECHNO	TOTAL
	Élèves inscrits	Élèves inscrits	Élèves inscrits
2016/2017	18.190	1.535	19.725
2017/2018	20.876	1.775	22.651
2018/2019	24.142	1.653	25.795

Source:
MIU
R -
Esami

di Stato. Dati 2019

En ce qui concerne le nombre des diplômés, on peut observer, encore, dans le tableau ci-dessous que le taux de succès est très élevé:

ANNEE SCOLAIRE	ÉLÈVES ÉVALUÉS A L'EXAMEN			ÉLÈVES DIPLÔMÉS			NON DIPLÔMÉS SUR LE TOTAL		
	Général	Techno	Totale	Général	Techno	Totale	Général	Techno	Totale
2016/2017	5.552	441	5.993	5.541	425	5.966	11	16	27
2017/2018	6.807	266	7.073	6.290	231	6.521	517	35	552
2018/2019	7.734	583	8.317	7097	481	7.578	637		

L'attrait du parcours scolaire EsaBac est resté inchangé à ce jour et on assiste à une demande constante de la part de nouveaux établissements qui souhaitent y adhérer.

Mais pour l'instant, c'est un souhait qui est destiné à rester insatisfait car le Ministère a confirmé qu'il ne prévoit pas pour l'année scolaire en cours d'autoriser de nouvelles sections EsaBac.

3. EsaBac et « Esame di stato » : le cadre réglementaire de référence

Le cadre réglementaire de l'« Esame di stato » EsaBac pour la délivrance du Baccalauréat français aux candidats italiens se fonde sur les deux accords à signature conjointe des deux Ministres de l'éducation de France et Italie : l'Accord culturel du 24 février 2009, qui a ouvert la voie à la délivrance du Baccalauréat général (littéraire, scientifique, économique et sociale) et ensuite, le Protocole additionnel du 16 mai 2016, qui a permis de transformer le Baccalauréat général, déjà délivré dans les sections technologiques, en Baccalauréat techno STMG - sciences et technologies du management et de la gestion. Les orientations bilatérales contenues dans les accords culturels ont été transposées dans la réglementation nationale à travers deux arrêtés encore aujourd'hui en vigueur :

a) l'Arrêté n. 95 du 8 février 2013, relatif à la gestion des parcours scolaires et des épreuves d'examen pour la délivrance simultanée du Baccalauréat française et de l'« Esame di Stato » dans le cycle terminal de la voie générale (lycée classique, lycée linguistique, lycée scientifique et lycée sciences humaines);

b) l'Arrêté n.614 du 4 août 2016, relatif à la gestion des parcours scolaires et des épreuves d'examen pour la délivrance simultanée du Baccalauréat française et de l'« Esame di Stato » dans le cycle terminal de la voie technologique (STMG et Tourisme).

A ces deux arrêtés, auxquels il faut encore se rapporter pour la grande partie des mesures relatives aux objectifs éducatifs et formatifs, aux programmes et à la structure des épreuves, un très récent arrêté a paru, suite à la réforme de 2017 de l'examen du second cycle scolaire en Italie.

En effet, les nouveautés introduites par le Décret n. 62 du 13 avril 2017 sur l'évaluation/certification des compétences du premier et second cycle et les épreuves d'examen ont imposé une adaptation de quelques aspects concernant le dispositif d'évaluation de la partie spécifique des épreuves ESABAC, conformément aux règles établies dans le récent Arrêté ministériel n. 384 du 24 avril 2019.

En particulier, dans cadre du nouvel « Esame di stato », les modifications qui ont eu un impact direct sur la partie spécifique EsaBac sont les suivantes:

- l'élimination de « la Troisième épreuve » de type interdisciplinaire (questions fermées multiples/ouvertes portant sur plusieurs disciplines), qui était effectué en plus de la première épreuve d'Italien langue maternelle et de la deuxième épreuve de la /les discipline(s) de spécialité, de préférence multidisciplinaire ;
- la modification de l'expression des points à attribuer à chaque épreuve, qui passe de 15 à 20 points.

Par conséquent, il a fallu intervenir sur la partie spécifique EsaBac pour les réajustements techniques suivants :

- l'épreuve écrite EsaBac, dite « Quarta prova » avant la réforme, additionnelle par rapport aux épreuves obligatoires à l'examen, devient la Troisième épreuve écrite à l'«esame di stato», suite à la disparition de la précédente «Terza prova» italienne ;
- les points à attribuer à chaque épreuve de la partie spécifique EsaBac est sur 20 au lieu de 15;
- la note minimale à obtenir pour passer l'ensemble des épreuves EsaBac, en vue de l'obtention du Baccalauréat, est 12/20 au lieu de 10/15 ;
- la notation de la troisième épreuve est effectuée dans le cadre des points à attribuer à la deuxième épreuve, afin de réaliser l'intégration effective de l'épreuve EsaBac à l'« Esame di Stato ». Dans cette logique, le jury doit attribuer les points à la deuxième et à la troisième épreuve et, ensuite, déterminer la moyenne des points qui représente les points effectifs à attribuer à la troisième épreuve écrite.

Sans préjudice des adaptations illustrées plus haut, rien ne change dans l'organisation générale des épreuves EsaBac dans les deux voies générale et technologique, qui gardent la même structure prévue dès le début.

Partie spécifique de l'examen ESABAC «GÉNÉRAL»
("Licei classici, linguistici, scientifici e delle scienze umane")

La partie spécifique se compose de deux épreuves : une épreuve écrite en deux parties (littérature française et histoire en français) et une épreuve orale.

1. Épreuve écrite («Terza prova»)

Structure: épreuve en deux parties de Littérature française et d'Histoire en français.

Durée: 6 heures au total (4 heures consacrées à la partie de littérature française et 2 heures pour la partie d'histoire en français).

Typologie ((Littérature française)

A. **L'analyse d'un texte** de littérature française à partir de 1850 à nos jours;

B. **Un essai bref**, rédigé à partir d'un corpus de textes et documents iconographiques appartenant à la littérature française et italienne, choisis dans la période allant du Moyen- âge à nos jours.

Typologie (Histoire en français, de 1945 à nos jours)

A. La rédaction d'une **composition** sur un sujet proposé;

B. L'étude et l'analyse d'un **ensemble de documents** écrits et iconographiques.

2. Épreuve orale de Langue et littérature françaises

Un entretien oral en littérature française sur les contenus du programme de la dernière année.

L'entretien fait partie du «colloquio» général interdisciplinaire.

Partie spécifique de l'examen ESABAC «TECHNO»
"Istituti tecnici economici (AFM e Turismo)"

La partie spécifique se compose de trois épreuves : une épreuve écrite de langue, culture et communication française et deux épreuves orales de français et histoire.

1. Épreuve écrite («Terza prova»)

Durée: 4 heures au total

Tipologie (au choix)

A. **Étude et analyse d'un ensemble de documents** sur la spécificité de la voie technologique (*non plus de 4 documents, parmi lesquels un document est iconographique*)

B. **Analyse d'un texte**, en cohérence avec la spécificité de la voie technologique.

2. Épreuves orales

A. L'épreuve de «Langue, culture et communication française» dans le cadre du «colloquio» général interdisciplinaire.

B. L'épreuve orale d'histoire, à partir d'un ou plusieurs textes, au sein du programme de la classe de terminale.

On trouvera dans **l'ANNEXE 4**, les textes officiels et les épreuves relatifs au dispositif Esabac en Italie.

5. ATELIERS LANGUE ET LITTÉRATURE

1. Présentation de projets par les participants

Dans un premier temps, les ateliers ont donné lieu à des présentations de projets par des professeurs français et italiens :

- Le cahier d'écrivain/il quaderno dello scrittore, Laure Fumeron, Lycée Marcelin Berthelot, Saint-Maur des Fossés
- Programma di lingua, letteratura e conversazione francese - 5 LNG EsaBac, Tiziana Cignatta, IIS "Da vigo-Nicoloso da Recco", Rapallo, Ligurie
- Scheda per la programmazione annuale del docente : Tiziana Cignatta
- Projet Inter-Esabac « Un'avventura in fortezza », Valérie Pourchet, Lycée du Bugey, Belley (Ain)
- Verismo - Plan de la séquence 1 sur la nouvelle « La lupa » de Giovanni Verga, Christelle Orenge, lycée Audiberti, Antibes (06)
- Une séquence de programmation interdisciplinaire français-histoire – Thématique : l'immigration/émigration du XIX^{ème} siècle à aujourd'hui, Vincenza Bortone, Liceo C.POERIO, Foggia

2. Séquences pédagogiques à l'attention d'élèves français et italiens

Les ateliers de langue et littérature italiennes et françaises ont permis par ailleurs de confronter les pratiques didactiques et pédagogiques en France et en Italie. Des points de convergence ont été trouvés, notamment en ce qui concerne l'intégration dans le parcours de formation de la littérature française pour les élèves français et de la littérature italienne pour les élèves italiens. En effet, une approche comparative des deux littératures et cultures est inscrite dans les finalités même du parcours Esabac. Aussi, des séquences, avec la même thématique, ont été élaborées par des groupes composés de professeurs français et italiens à destination des élèves français et des élèves italiens. Les deux thématiques retenues sont « Le voyage d'Ulysse » et « Désobéir ».

Pour le voyage d'Ulysse, on trouvera en annexe la séquence élaborée par Marzia Caneschi (Toscana), Tiziana Cignatta (Liguria), Brunella d'Ambra (Campania), Barbara Fedele (Sicilia), Laure Fumeron (Créteil) et Michel Saüquère (Toulouse), à l'attention d'élèves italiens de Quinta Esabac.

La séquence sur le mythe d'Ulysse a été élaborée par François Baronati (Nice), Giulia di Cagno (AEFE Rome), Graziella Gregori (Vénétie), Valérie Pourchet (Lyon) et Sandra Millot (Créteil).

Pour la thématique « dissobeddire », Laura-Maggini-Campan (Bordeaux), Paola Maddalena (Molise), Vincenza Bortone (Puglia), Heidy Berthet (Grenoble) et Agnieszka Balandard (Versailles) ont élaboré une séquence à destination des élèves français de terminale Esabac.

La séquence « Désobéir » à l'attention des élèves italiens de Quinta Esabac a été élaborée par Maria Rosa Chiapparo (Piemonte), Claudia Maisano, (Friuli Venezia Giulia), Miriam Cilurzo (Clabria), Christelle Orenge (Nice) et Silvia Audo Giannotti (Grenoble).

On trouvera en **ANNEXE 5** les projets présentés et les séquences réalisées.

6. ATELIERS HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Les ateliers ont été consacrés à la réforme du lycée en France et à ses conséquences sur les pratiques et les méthodes pédagogiques de l'Esabac.

Atelier n°1 : lundi 21 octobre 14h30-17h 30

La géographie

Florence Smits, Inspectrice générale, présente la première journée, a présenté le nouveau programme de géographie de lycée. Les professeurs des lycées français enseignent la géographie en italien, matière associée en France à l'histoire, qui comptent pour la note de contrôle continu du baccalauréat français à partir de la session 2021. Florence Smits, de manière très claire, a montré les enjeux méthodologiques des approches en géographie (usage des échelles, démarche systémique) et la manière dont ces enjeux sont retranscrits dans la pédagogie. Loin d'être uniquement utile aux professeurs français, cette séance a permis de mieux comprendre les différences entre les deux baccalauréats. La comparaison entre les méthodes françaises et italiennes a donné lieu à des échanges nourris.

Atelier n°2 : mardi 22 octobre 10h-12h30

Les nouveaux programmes d'histoire

Agnès Walch, Inspectrice générale, a présenté la réforme et ses implications didactiques et pédagogiques : retour à la chronologie, à la parole encadrante du professeur, attention portée à la rédaction, recentrage sur les fondamentaux.

Les modalités des examens, connues à ce jour, ont été expliquées.

Une note de contrôle continu spécifique sera obtenue au dernier trimestre de terminale (moyenne d'une note d'écrit et d'une note d'oral). Il n'y aura pas de banque nationale de sujets. 10% de la note du baccalauréat français est constituée par le contrôle continu de première et de terminale (il s'agit de la moyenne des notes d'histoire et de géographie des deux années).

Puis Olivier Delmas, IA-IPR, a présenté les programmes de seconde, première et terminale.

On trouvera en **ANNEXE 6** les programmes d'histoire et géographie du baccalauréat de droit commun publiés au B0 spécial N°1 du 22/01/2019 pour la classe de seconde et de première et au B0 spécial N°8 du 25 juillet 2019 ainsi que les *Indicazioni nazionali per i licei* du MIUR.

Atelier n°3 : mardi 23 octobre 14h30-17h30

Comment adapter les programmes d'Esabac aux nouveaux programmes français d'histoire ? Est-ce souhaitable ? Est-ce possible ?

Olivier Delmas, IA-IPR, a animé les débats. Les professeurs présents considèrent comme une chance le fait d'ajuster les programmes. Ils se rapprocheront ainsi des programmes italiens, axés sur la chronologie, et faciliteront les comparaisons et les rapprochements entre les deux pays.

Le groupe a réfléchi sur la manière d'opérer, classe par classe, et a commencé à élaborer un programme pour la classe de seconde.

Atelier n° 4 : mercredi 23 octobre 10h-12h

Les difficultés que pose une adaptation des programmes et des examens.

Le groupe a réalisé le même travail que la veille pour la classe de première et de terminale. Il a confronté les programmes français du tronc commun et les programmes italiens. Mais des difficultés ont immédiatement surgi. Si des processus sont communs aux deux pays au cours du XIXe et peuvent donner lieu à des comparaisons fécondes, la coupure chronologique entre la classe de première et de terminale -1923- du tronc commun est peu satisfaisante. Le programme actuel de terminale qui traite du monde après 1945, comme pour les sections italiennes, est plus simple et plus pertinent d'un point de vue historique. Les enseignants ont insisté sur la fécondité de l'histoire croisée, malgré les difficultés de sa mise en œuvre.

En géographie, les échanges ont permis d'adopter la démarche consistant à substituer l'une des trois questions consacrées à la France pour l'Italie. Des exemples italiens peuvent bien entendu illustrer les 3 thèmes à traiter. Le thème conclusif demeure inchangé.

Atelier n°5 : jeudi 24 octobre 10h-12h30

Exemples pratiques d'histoire croisée (que l'on trouvera en ANNEXE 7)

Mesdames Eleonora Conti et Agnès Pallini-Martin, présidente de l'association APE, ont présenté les conclusions de leur article sur la mise en œuvre de l'Esabac en France et en Italie. Mme Antonella Visconti a présenté des exemples pratiques d'histoire croisée. On trouvera ces travaux en annexe.

- L'émigration italienne en France dans la seconde moitié du XIXe siècle
- L'occupation italienne – séquence d'apprentissage
- L'occupation italienne – études

Puis Monsieur Benjamin Fontaine, de l'académie de Bordeaux, a présenté une séquence vidéo d'un cours sur Mazzini, (cf. annexe 7). Marie-Louise Antenucci de l'académie de Nancy-Metz a présenté un intéressant travail sur l'immigration italienne en Lorraine, (cf. annexe 7).

Atelier n°6 : jeudi 24 octobre 14h30-17h30

Les examens

La discussion a porté sur les épreuves. Les professeurs italiens sont très sensibles à la méthode française de dissertation problématisée. Elle leur semble formatrice et capable d'évaluer non seulement un niveau de langue mais aussi une vraie réflexion intellectuelle.

Agnès Walch, Inspectrice générale, propose de valoriser la réflexion problématisée en réduisant le nombre de textes du corpus de documents. Il convient de s'éloigner de la pratique actuelle de prélèvements d'informations dans de nombreux textes, qui permet d'évaluer surtout le niveau de langue. Il serait préférable de resserrer sur moins de textes et de permettre aux élèves de problématiser leur devoir. Des différences entre les deux pays sont apparues : notations, horaires, intitulé des épreuves... L'épreuve écrite dure 4 heures en France (où l'on a une épreuve d'histoire et une épreuve de géographie) et 2 heures pour uniquement l'histoire en Italie. Les enseignants insistent sur la dimension interdisciplinaire. Il conviendrait pour les élèves de mettre en place un discours argumentatif à l'aide de questions sur deux ou trois documents au maximum (dont au moins un document iconographique).

Atelier n°7 : vendredi 25 octobre 14h-17h30

Conclusions des ateliers : décisions concernant les programmes ajustés.

Si ajustements des programmes aux nouveaux programmes français il y a, alors il serait bon de garder le découpage chronologique actuel. Mais il convient aussi de dynamiser les thèmes étudiés en les rendant plus attractifs (c'est pourquoi nous suggérons d'aborder la « Dolce Vita » au lieu des Trente Glorieuses par exemple). L'esprit de la réforme est conservé avec les points de passage et d'ouverture (PPO) centrés sur des exemples dont certains sont étudiés dans les classes italiennes ; d'autres ont été suggérés par les interventions des universitaires durant le séminaire (par exemple sur l'immigration italienne en France) ; d'autres encore fonctionnent actuellement dans certaines classes.

Le travail sur les programmes et les examens s'est révélé fructueux à plusieurs titres. Il a en effet permis de confronter les pratiques françaises avec les pratiques italiennes. C'est de cette confrontation qu'est née la proposition de programme nouveau en histoire, qui semble satisfaire l'ensemble des participants. Les changements introduits sont utiles : ils permettent de moderniser les contenus, donnent un cadre aux enseignants tout en les laissant autonomes. Les points de jonction avec le programme italien sont visibles.

La proposition de programme nouveau issue du séminaire, réfléchi par des enseignants français et italiens – ce qui n'est pas le moindre de ses mérites - préconise le maintien de la structure actuelle du programme dans son découpage chronologique (jusqu'aux années 2000 pour la classe Terminale) avec des ajouts qui permettent d'introduire des exemples d'histoire croisée à traiter dans le programme dans les points de passage et d'ouverture en particulier. Les points de jonction avec le programme italien sont rendus visibles et ont fait l'objet d'une réflexion commune entre les enseignants des deux pays. Les enseignants italiens ont souligné l'importance de l'enseignement de l'histoire contemporaine, spécifique à l'enseignement en Esabac, que l'on ne trouve pas dans le curriculum italien.

Enfin, la réflexion a également porté sur les épreuves, permettant de fructueux et dynamiques échanges entre professeurs français et italiens sur la méthodologie, la composition l'analyse de documents ainsi que l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Le séminaire a ainsi préparé le terrain pour le groupe de travail qui devrait prochainement être mis en place pour la proposition de nouveaux programmes en section Esabac dans le cadre de la réforme du lycée.

